

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n° 13 du 24 juin 2014



Stades



Avec des températures élevées et un ensoleillement maximum, la vigne poursuit son développement à un rythme soutenu. Le stade fermeture de la grappe est déjà atteint dans les situations les plus précoces. Les baies atteignent régulièrement la taille d'un pois dans de nombreuses parcelles et celle d'un plomb dans les situations les plus tardives.

2014 ne possède plus que quelques jours de retard par rapport aux années les plus précoces (2011 et 2007) et 10-15 jours d'avance par rapport à une année moyenne.

Mildiou

➤ Situation au vignoble

Le mildiou reste extrêmement rare dans le vignoble bourguignon, avec tout au plus quelques taches éparses observées dans l'Yonne.

Les pluies isolées du 18 juin dans certains secteurs du Mâconnais et de la Nièvre (jusqu'à 12 mm), tout comme celles de la nuit dernière en Saône et Loire et en Côte d'Or (jusqu'à 15 mm) ne devraient pas faire évoluer significativement la situation.

➤ Analyse de risque

Il n'y a aucune évolution du risque qui demeure partout faible à très faible.

La rareté du mildiou dans notre vignoble, alors que le stade fermeture de grappe est atteint dans les parcelles les plus précoces, constitue une situation quasi-inédite.

Tant que nous resterons sur des événements pluvieux isolés sans dégradation durable, cette situation n'évoluera pas.

Pluies du 17 au 22 juin

Les averses orageuses du 18 juin n'ont concerné que des secteurs localisés du Mâconnais et la Nièvre, apportant jusqu'à 12 mm.

Les pluies de la nuit dernière ont concerné principalement la Saône et Loire et la Côte d'Or (2 à 15 mm).

Prévisions du 25 au 30 juin :

Cette fin de semaine devrait être à nouveau marquée par un temps sec et ensoleillé.

Les prévisions sont plus incertaines à partir du week-end.

Les températures devraient revenir sur des valeurs de saison.

Source Météo France



Oïdium



En secteurs tardifs, un dernier comptage sur feuilles a été réalisé. Sur les 130 observations effectuées, 87% des parcelles apparaissent indemnes d'oïdium.

Dans les autres secteurs, les comptages ciblent maintenant les grappes. 179 observations ont été réalisées dans le réseau BSV. La présence d'oïdium n'a été détectée que dans 3 parcelles traitées (1 à 2% de grappes attaquées). Avec 98% de parcelles indemnes, 2014 présente pour l'instant une situation plus saine que les 4 dernières années à stade équivalent (85% en 2013, 40% en 2012, 88% en 2011 et 70% en 2010).

Au niveau des témoins non traités, la plupart n'exprime toujours pas de symptôme. Par contre dans les 4 TNT de Chardonnay déjà touchés depuis plusieurs semaines (Côte d'Or et Yonne), la dégradation se poursuit sur grappes et parfois de façon explosive.

La situation oïdium est actuellement très saine.

Malgré tout, le modèle SOV détecte une activité régulière du champignon.

Jusqu'au stade fermeture, les grappes se situent dans une période de grande sensibilité vis-à-vis de l'oïdium.

Black-Rot

Aucune évolution n'est notée dans le vignoble et les symptômes de black-rot sur feuilles sont extrêmement rares y compris en situations habituellement concernées.

Seules des taches éparses ont été détectées dans quelques nouvelles parcelles du vignoble de l'Yonne.

Dans les parcelles exposées à cette maladie les années dernières, les grappes restent fortement sensibles jusqu'au stade fermeture. Rappelons que des contaminations significatives ne pourront avoir lieu que si des épisodes pluvieux importants se produisent.

Botrytis

Le stade fermeture de grappe est atteint en parcelles précoces.

L'effeuillage est une technique qui a démontré tout son intérêt pour réduire les attaques de botrytis.

Vers de Grappe

En secteurs précoces, le vol de 2^{ème} génération s'intensifie ; d'après le modèle, les émergences dépassent déjà les 50%.

Jusqu'à maintenant, les conditions chaudes et sèches n'ont pas été favorables à l'activité de ponte. Des comptages ont été effectués dans 51 parcelles. Des œufs ont été détectés dans seulement 3 situations de Saône et Loire avec chaque fois 1 seul œuf observé pour 100 grappes.

En secteurs tardifs, le vol débute tout juste.

Araignées Rouges

La présence de ce ravageur est à nouveau notée dans quelques situations du Mâconnais. Dans les parcelles concernées par les araignées rouges ces dernières années ou au printemps dernier, une observation doit être réalisée.

Le seuil d'intervention est fixé à 30% de feuilles occupées par au moins une forme mobile.

Cicadelle de la Flavescence Dorée

Message réglementaire SRAL du 19 juin 2014

Zones 3-1 en Saône-et-Loire (65 communes - secteur de Mercurey et du Nord Mâconnais)

Décision relative au troisième traitement insecticide contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans les zones 3-1 en VITICULTURE BIOLOGIQUE.

Les observations larvaires pour décider de la nécessité ou non d'effectuer un troisième traitement Pyrevert® dans les parcelles conduites en viticulture biologique ont été réalisées le 18 juin 2014 par les techniciens de la FREDON, du SEDARB et de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Les résultats des comptages révèlent que le seuil de traitement (≥ 5 larves pour 100 feuilles) n'a été dépassé sur aucune des parcelles observées sur les communes suivantes : CHARDONNAY, CLESSE, FONTAINES, GREVILLY, LA SALLE, LUGNY, MELLECEY, MONTBELLET, PERONNE, PLOTTES, SAINT ALBAIN, SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU et UCHIZY. Dans ces communes, la réalisation d'un troisième traitement Pyrevert® dans les parcelles conduites en viticulture biologique ne s'impose pas.

Dans toutes les autres communes des zones 3-1 listées dans le tableau ci-après, le troisième traitement insecticide est obligatoire avec Pyrevert® sur toutes les parcelles conduites en AB. L'application interviendra dès que possible et au plus tard le 25 juin 2014.

Communes de Saône-et-Loire à trois traitements en viticulture biologique

ALUZE	JOUVENCON	ROYER
AZE	JUGY	RULLY
BARIZEY	LACROST	SAINT DENIS DE VAUX
BAUDRIERES	LA FRETTE	SAINT GENGOUX DE SCISSE
BISSY-LA-MACONNAISE	LAIVES	SAINT GERMAIN DU PLAIN
BOYER	LESSARD LE NATIONAL	SAINT JEAN DE VAUX
BURGY	LOISY	SAINT MARD DE VAUX
LACHAPELLE-SOUS-BRIANCON	MANCEY	SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY
CHAGNY	MARTAILLY-LES-BRANCION	SENNECEY LE GRAND
CHARRECEY	MERCUREY	SENOZAN
CRUZILLE	MONTCEAU-RAGNY	SIMANDRE
CUISERY	NANTON	TOURNUS
ETRIGNY	ORMES	VERS
FARGES LES CHALON	OZENAY	VIRE
FARGE LES MACON	PRETY	LE VILLARD
LA GENETTE	RANCY	FLEURVILLE
GIGNY SUR SAONE	RATENELLE	
HUILLY SUR SEILLE	ROMENAY	

Pour information : Pour les parcelles conduites en viticulture conventionnelle, la décision de réaliser ou non la troisième application sera fondée sur les résultats du piégeage des adultes qui interviendra courant juillet.

En pépinières

La lutte a débuté et la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.



Prochain BSV : mardi 01 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

